

**Fiche de données de sécurité**  
**selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 31.10.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****\*1.1 Identificateur de produit****\*Nom du produit:** DENSITY STANDARD 0.9476g/ml @ 20°C**\*Code du produit:** DEN20130PY**\*Numéro d'enregistrement**

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance puisque cette substance ou ses utilisations sont exemptes d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

**\*UFI:** 5643-T0QW-D00S-M22P**\*1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****\*Catégorie du produit**

For experiments, research, or testing purposes only. Prohibited of use for other purposes.

**\*Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires**\*1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****\*Producteur/fournisseur:**

Reagecon Diagnostics Ltd.

Shannon Free Zone,

Shannon,

Co. Clare,

IRL.

Tel +353 61 472622

Fax +353 61 472642

**\*Service chargé des renseignements:** [sds@reagecon.ie](mailto:sds@reagecon.ie)**\*1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre National d'Information Antipoison : +353 (1) 809 2166 (8h00 à 22h00 7j/7)

Professionnels de santé : +353 (1) 809 2566 (service 24h/24)

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]

Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident

Appelez CHEMTREC

Pour l'Irlande, appelez le +(353)-19014670

Pour l'extérieur de l'Irlande, appelez le +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN849800

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****\*2.1 Classification de la substance ou du mélange****\*Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**\*2.2 Éléments d'étiquetage****\*Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**\*Pictogrammes de danger**

GHS02



GHS07

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 31.10.2019

**Nom du produit: DENSITY STANDARD 0.9476g/ml @ 20°C**

(suite de la page 1)

**\*Mention d'avertissement Attention**
**\*Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

isomères du pentanol, à l'exclusion de ceux nommément désignés dans cette annexe

**\*Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**\*Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.



**\*2.3 Autres dangers**
**\*Résultats des évaluations PBT et vPvB**
**\*PBT:** Non applicable.

**\*vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**\*3.2 Mélanges**
**\*Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**\*Composants dangereux:**

CAS: 30899-19-5	isomères du pentanol, à l'exclusion de ceux nommément désignés dans cette annexe	25-50%
EINECS: 250-378-8	 Flam. Liq. 3, H226;  Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	

**\*Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**\*4.1 Description des mesures de premiers secours**
**\*Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

**\*Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**\*Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.

**\*Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**\*Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

**\*4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 31.10.2019

**Nom du produit: DENSITY STANDARD 0.9476g/ml @ 20°C**

(suite de la page 2)

**\*4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****\*5.1 Moyens d'extinction****\*Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.**\*Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Eau

Jet d'eau à grand débit

**\*5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\*5.3 Conseils aux pompiers****\*Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****\*6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**\*6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**\*6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

**\*6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****\*7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

**\*Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

**\*7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****\*Stockage:****\*Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**\*Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**\*Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.**\*7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****\*8.1 Paramètres de contrôle****\*Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 31.10.2019

Nom du produit: **DENSITY STANDARD 0.9476g/ml @ 20°C**

(suite de la page 3)

**\*Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**\*8.2 Contrôles de l'exposition****\*Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**\*Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****\*Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

**\*Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à épuration d'air sont appropriés, utiliser un respirateur avec des cartouches respiratoires combinées à usages multiples (US) ou de type ABEK (EN14387) en complément des contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

**\*Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**\*Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**\*Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**\*Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**\*9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****\*Indications générales.****\*État physique**

Liquide

**\*Couleur:**

Selon désignation produit

**\*Odeur:**

Caractéristique

**\*Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**\*Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

**\*Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

138 °C

**\*Inflammabilité**

Inflammable.

**\*Limites inférieure et supérieure d'explosion****\*Inférieure:**

1,3 Vol %

**\*Supérieure:**

10,5 Vol %

**\*Point d'éclair**

49 °C

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 31.10.2019

Nom du produit: **DENSITY STANDARD 0.9476g/ml @ 20°C**

(suite de la page 4)

*Température d'auto-inflammation	300 °C
*Température de décomposition:	Non déterminé.
*pH	Non déterminé.
*Viscosité:	
*Viscosité cinématique	Non déterminé.
*Dynamique:	Non déterminé.
*Solubilité	
*l'eau:	Pas ou peu miscible
*Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
*Pression de vapeur à 20 °C:	3,1 hPa
*Densité et/ou densité relative	
*Densité à 20 °C:	0,97167 g/cm <sup>3</sup>
*Densité relative.	Non déterminé.
*Densité de vapeur:	Non déterminé.
*Caractéristiques des particules	Non applicable.

**\*9.2 Autres informations**

*Aspect:	
*Forme:	Liquide
*Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
*Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
*Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
*Teneur en solvants:	
*Solvants organiques:	49,0 %
*Changement d'état	
*Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

**\*Informations concernant les classes de danger physique**

*Substances et mélanges explosibles	néant
*Gaz inflammables	néant
*Aérosols	néant
*Gaz comburants	néant
*Gaz sous pression	néant
*Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
*Matières solides inflammables	néant
*Substances et mélanges autoréactifs	néant
*Liquides pyrophoriques	néant
*Matières solides pyrophoriques	néant
*Matières et mélanges auto-échauffants	néant
*Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
*Liquides comburants	néant
*Matières solides comburantes	néant
*Peroxydes organiques	néant
*Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
*Explosibles désensibilisés	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

\*10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

\*10.2 Stabilité chimique

\*Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

\*10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 31.10.2019

Nom du produit: **DENSITY STANDARD 0.9476g/ml @ 20°C**

(suite de la page 5)

- \*10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- \*11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- \*Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

\*Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 25322-68-3 Poly(ethylene glycol)

Oral	LD50	30,2 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20 mg/kg (rabbit)

- \*Effet primaire d'irritation:
- \*Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique  
Peut irriter les voies respiratoires.
- \*Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*11.2 Informations sur les autres dangers

\*Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- \*12.1 Toxicité
- \*Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- \*PBT: Non applicable.
- \*vPvB: Non applicable.
- \*12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- \*12.7 Autres effets néfastes
- \*Autres indications écologiques:
- \*Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 31.10.2019

Nom du produit: **DENSITY STANDARD 0.9476g/ml @ 20°C**

(suite de la page 6)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**\*13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**\*Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**\*Catalogue européen des déchets**

HP3	Inflammable
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

**\*Emballages non nettoyés:**

**\*Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**\*14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**\*ADR, IMDG, IATA** UN1105

**\*14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**\*ADR**

1105 PENTANOLS mélange

1105 PENTANOLS, mixture

**\*IMDG, IATA**

PENTANOLS mixture

**\*14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**\*ADR, IMDG, IATA**



**\*Classe**

3 Liquides inflammables.

**\*Étiquette**

3

**\*14.4 Groupe d'emballage**

**\*ADR, IMDG, IATA**

III

**\*14.5 Dangers pour l'environnement**

**\*Marine Pollutant:**

Non

**\*14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

**\*Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 30

**\*No EMS:**

F-E,S-D

**\*Stowage Category**

A

**\*14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

**\*Indications complémentaires de transport:**

**\*ADR**

**\*Quantités limitées (LQ)**

5L

**\*Catégorie de transport**

3

**\*Code de restriction en tunnels**

D/E

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 31.10.2019

Nom du produit: **DENSITY STANDARD 0.9476g/ml @ 20°C**

(suite de la page 7)

\*"Règlement type" de l'ONU:

UN 1105 PENTANOLS MÉLANGE, 3, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**\*15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

\*Directive 2012/18/UE

\*Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

\*Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

\*Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

\*Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

\*RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

\*Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

\*RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

\*Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

\*Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

\*Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

\*Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

\*Prescriptions nationales:

\*Règlement en cas d'incident:

Classe	Part en %
NK	49,0

\*Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

\*15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

\*Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

\*Service établissant la fiche technique: Health and Safety

\*Contact: sds@reagecon.ie

\*Numéro de la version précédente: 4

\*Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité**  
**selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 31.10.2019

**Nom du produit: DENSITY STANDARD 0.9476g/ml @ 20°C**

(suite de la page 8)

*DOT: US Department of Transportation*

*IATA: International Air Transport Association*

*GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals*

*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

*ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*

*LC50: Lethal concentration, 50 percent*

*LD50: Lethal dose, 50 percent*

*PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic*

*vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative*

*Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3*

*Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4*

*STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3*

FR